

CONSEIL MUNICIPAL DE PITRES

REUNION DU 09 JANVIER 2015

L'an deux mil quinze et le neuf janvier à 20 heures 30

Sous la présidence de Jean CARRE, Maire

Présents : Christophe PETIT, Michel MAILLE, Gianni LEFEBVRE, Nicolas ROGER, Véronique GAVELLE, Mickaël VIGOR, Florence LAMBERT, Marie DUMONT, René DREAN, Nadège LEVEE

Absents excusés représentés : Yannick DEBIN par Jean CARRE - Jérôme RAVIN par Florence LAMBERT - Stéphanie HOUDMON par Christophe PETIT - Evelyne CLASTERE par Gianni LEFEBVRE - Dominique CAILLE par Véronique GAVELLE - Céline DEBUIGNY par Nicolas ROGER

Absentes excusées : Chantale PICARD, Mélissa LORIAUX

Secrétaire de séance : Christophe PETIT

Monsieur le Maire demande s'il y a des commentaires sur le compte rendu de la réunion du 05 décembre 2014. Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Avant de commencer la réunion, Monsieur le Maire demande une minute de silence en hommage aux victimes de l'attentat de Charlie Hebdo, de l'attaque de Montrouge et de la prise d'otages de Vincennes qui se sont déroulés cette semaine.

Après la minute de silence, Monsieur le Maire précise qu'il ne faut pas faire d'amalgame entre les terroristes et les musulmans de la commune et en général. Il propose d'afficher un calicot sur la façade de la mairie. Les membres présents sont d'accord. Monsieur le Maire s'excuse de son absence de la commune le jeudi 08 janvier 2015 lors de la minute de silence décrétée au niveau national. Madame LAMBERT et Monsieur DREAN ont représenté la commune lors du rassemblement de solidarité organisé à LOUVIERS. L'Union des Maires engage les communes à organiser des rassemblements pour que chaque habitant puisse manifester sa solidarité et son soutien à la liberté d'expression des médias. Monsieur le Maire pense qu'il vaut mieux faire un grand rassemblement à ROUEN, par exemple, plutôt qu'un petit dans chaque village. Madame LAMBERT et d'autres conseillers estiment que les habitants de la commune et notamment les plus âgés ne se déplaceront pas à ROUEN bien qu'ils souhaitent manifester leur opinion en participant à ce type de manifestation. En accord avec toutes les personnes présentes, conseillers et public, un rassemblement sera donc organisé le dimanche 10 janvier 2015 à 11 heures Place de la Fraternité.

AUGMENTATION DU TAUX HORAIRE POUR LES AGENTS SOUS CONTRAT CUI (Contrat Unique d'Insertion) ET EMPLOIS D'AVENIR

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal accepte d'augmenter à compter du 1^{er} janvier 2015 le prix horaire des contrats aidés - C.U.I. (Contrat Unique d'Insertion) et Emplois d'Avenir.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte que le prix horaire des contrats aidés cités ci-dessus soit porté à 10 € à compter du 1^{er} janvier 2015.

REGIE DE RECETTES - MODIFICATION DE LA LISTE DES RECETTES ET DU MONTANT MENSUEL DE L'ENCAISSE

Monsieur le Maire indique que certaines recettes, comme les classes de découvertes ou le transport scolaire, n'étant plus utilisées, il conviendrait de les supprimer et propose d'inscrire les recettes suivantes dans la régie :

Adhésion à la bibliothèque municipale	Location de la salle des fêtes
Location de matériel (tables, chaises...)	Dons divers

Le montant de l'encaisse n'ayant pas été réactualisé, Monsieur le Maire propose de le fixer à 2 000 €. Le Conseil Municipal accepte.

CREATION D'UNE REGIE DE RECETTES POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le Maire expose qu'à la suite de la dissolution du Syndicat Intercommunal de Gestion du Restaurant Scolaire LE MANOIR SUR SEINE - PITRES, il est nécessaire de créer une régie de recettes pour encaisser les participations financières des familles pour la prise de repas des élèves du Groupe Scolaire Jacques PREVERT ainsi que ceux des professeurs des écoles. Monsieur le Maire indique que pour cette régie, le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver sera fixé à 5 000 €. Le Conseil municipal accepte.

AGRANDISSEMENT DU CHEMIN SITUE EN LIMITE DU TERRITOIRE COMMUNAL DE PITRES ET DE ROMILLY SUR ANDELLE

Monsieur le Maire indique que la propriété située au 57 de la rue des Moulins a été vendue. Le nouveau propriétaire a déposé un projet de division de la parcelle en deux lots dont l'un avec chemin d'accès longeant la sente rurale. Monsieur le Maire pense qu'il serait judicieux d'en profiter pour élargir la sente et créer une voie de circulation dans le prolongement de la rue des Jardins. Cela faciliterait le passage des véhicules de ramassage des ordures ménagères ou de secours. Une bande de 105 m² serait impactée pour la réalisation de ce projet. Monsieur le Maire précise qu'il faut également obtenir l'accord du propriétaire, de la commune de Romilly sur Andelle et du Département. Il sollicite du conseil municipal un accord de principe pour la poursuite de l'étude. Le conseil municipal accepte.

CHOIX DES NOMS POUR LES RUES DU LOTISSEMENT DE LA FERRONNERIE

Les travaux du lotissement ayant débutés, il est nécessaire d'attribuer des noms aux futures rues. Les conseillers proposent, suite aux dramatiques événements de la semaine, les noms des dessinateurs de Charlie Hebdo. Quatre noms étant nécessaires, il semble difficile de choisir, toutes les personnes décédées lors de cet attentat méritant d'être mises à l'honneur, Monsieur le Maire propose alors de donner le nom de Charlie Hebdo à la bibliothèque et de poser une plaque sur laquelle seront inscrits les noms de toutes les victimes. Pour les rues du lotissement, Monsieur le Maire suggère des noms de chanteurs (auteurs compositeurs interprètes), Barbara, Brassens, Brel, Ferrat... Monsieur le Maire propose à chacun de réfléchir, la décision sera prise lors de la prochaine réunion.

TAXE D'HABITATION SUR LES LOCAUX VACANTS (THLV)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les dispositions de l'article 1407 bis du code général des impôts qui permettent d'assujettir à la taxe d'habitation les logements vacants depuis plus de deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition. La base d'imposition de la taxe d'habitation de ces logements ne subit aucun abattement, exonération et dégrèvement.

Il rappelle les conditions dans lesquelles ces logements sont considérés comme vacants et qu'en cas d'erreur sur l'appréciation de la vacance, les dégrèvements qui en résulteraient seraient supportés par la commune.

Le conseil municipal, après délibération, décide d'assujettir à la taxe d'habitation, pour la part communale les logements vacants depuis plus de 2 ans.

MUTUALISATION DE LA FONCTION ARCHIVES - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LA CASE

Le code du patrimoine prescrit aux collectivités territoriales d'assurer la gestion, la conservation et la communication de leurs archives, ainsi que le dépôt obligatoire des archives anciennes aux Archives Départementales compétentes pour les communes de moins de 2 000 habitants. Toutefois, celles-ci peuvent, si elles sont membres d'un groupement de collectivités territoriales et si elles le souhaitent, confier la gestion et la conservation de leurs archives au service d'archives créé par ce groupement.

Par délibération du 25 septembre 2014, la Communauté d'Agglomération Seine-Eure a accepté le principe de la mutualisation de sa fonction archives avec ses communes membres, ce qui permet à celles-ci de confier à la CASE, par convention, la gestion intellectuelle et matérielle de leurs archives, sous le contrôle scientifique et technique du directeur des Archives Départementales de l'Eure.

La mutualisation de la fonction archives porte à minima sur les opérations de tri, de classement et d'inventaire des archives communales. La commune peut également, si elle le souhaite, transférer à la CASE les missions liées à la conservation, à la communication et à la valorisation de ses archives.

Le Conseil Municipal, après délibération décide donc de confier à la Communauté d'Agglomération Seine-Eure, les missions liées au classement, au tri, à l'inventaire, à la conservation, à la communication et à la valorisation de ses archives et de signer à cet effet la convention s'y rapportant.

SIERGE - COMMUNICATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 22 NOVEMBRE 2014

Monsieur le Maire fera le compte rendu de ce comité syndical lors de la prochaine réunion.

DIVERS

→ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du Département concernant le déclassement de la RD 20. La CASE ayant refusé de reprendre cette voirie, il ne peut être donné suite à la demande de déclassement de la commune. Monsieur le Maire indique qu'apparemment, la réfection de la rue du Bosc (RD 20) devrait avoir lieu en 2015.

→ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de la Préfecture concernant le recensement de la longueur de la voirie classée dans le domaine public communal. Le chiffre de 17 290,60 mètres transmis en novembre dernier sera pris en compte pour la répartition 2016 des dotations de l'État. Pour 2015, la longueur qui servira de base au calcul des dotations est de 9 833 mètres. Monsieur le Maire indique que certaines rues ne figurant pas sur le relevé effectué par la CASE, un nouveau recensement sera effectué en 2015 (et prendra effet en 2017).

→ Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier de Monsieur SCETBON nous informant de la cessation de ses activités à son cabinet de PITRES. Monsieur SCETBON précise qu'il continuera d'exercer à ROUEN.

→ Monsieur le Maire fait part de la demande de Madame PALLOIS pour la création d'un jardin du souvenir. Monsieur le Maire précise que cela sera fait cette année. Un projet de columbarium est aussi à l'étude.

→ Remerciements de :

- Monsieur ROMET, maire de Romilly sur Andelle pour le prêt de la nacelle
- Monsieur SENTUNE pour les condoléances adressées lors du décès de Madame Danielle SENTUNE

TOUR DE TABLE

→ Monsieur le Maire indique que les travaux d'assainissement pour le lotissement rue Féron sont commencés. Il rappelle aux membres du Conseil Municipal que la présentation des vœux aura lieu le vendredi 30 janvier 2015 à 18 heures à la Salle des Fêtes.

→ Madame Nadège LEEVE demande où en est l'étude concernant les abris bus de la rue George Sand. Elle signale également que rue Charles de Gaulle, il n'existe pas de passage piéton au niveau abris bus, ce qui fait que les enfants traversent sans sécurité. Des demandes d'aménagement seront faites à la CASE et à STELA.

→ Monsieur René DREAN demande s'il y aura des réunions préparatoires pour le budget 2015. Monsieur le Maire répond affirmativement et précise qu'elles se dérouleront à partir de la mi-février. Monsieur DREAN revient sur l'augmentation qu'il a constatée sur ses feuilles d'impôts locaux et demande que l'on soit très attentif lors des hausses des taux d'imposition.

Monsieur le Maire indique que la CASE appuiera nos demandes de ligne de trésorerie auprès des organismes financiers.

→ Madame Véronique GAVELLE renouvelle sa demande de pose d'une poubelle à l'entrée du cimetière, côté parking et demande si l'accès à l'église pour les handicapés sera fait cette année. Monsieur le Maire répond qu'il a déjà vu pour la réalisation avec les services techniques et que ces travaux seront programmés dès que possible.

Madame GAVELLE revient sur le problème de la plateforme réalisée par la SECOMILE pour ses locataires. Que peut-on faire pour que seuls les locataires de cet organisme l'utilisent. Elle signale que même des gens extérieurs aux immeubles et à la commune s'arrêtent pour y déposer leurs déchets. Monsieur le Maire répond que la SECOMILE doit déplacer cet espace.

Monsieur le Maire indique que le service de ramassage des monstres va certainement être modifié pour être fait tous les mois. Il précise que la création de la filière « ameublement » dans les déchèteries devrait réduire de façon significative le poids des déchets. La validation de ce nouveau dispositif se fera d'abord en commission de la CASE « Propreté publique » puis en conseil communautaire. Une filière concernant les déchets dangereux sera également créée.

PAROLE AU PUBLIC

Monsieur Alain TROCHET est d'accord avec les propos de Monsieur DREAN concernant les augmentations des impôts locaux. Il trouve également que sa taxe d'habitation est élevée et ne comprend pas que sa maison soit toujours en classe 5 alors qu'il doit subir des nuisances telles que le passage des poids lourds devant sa maison. Monsieur le Maire répond que ce n'est pas cela qui est pris en compte. Monsieur HARIVEL ne comprend pas que dans leur voisinage, des propriétaires avec des maisons possédant le même confort soient moins imposés qu'eux. Monsieur

DREAN leur suggère de faire un courrier commun aux impôts pour demander un changement de classification. Monsieur le Maire précise que lors de réclamation, un contrôle du service des impôts est effectué au domicile et peut parfois révéler des aménagements qui n'avaient pas été déclarés. Il leur conseille d'être prudents dans leur démarche.

Monsieur Jean-Pierre DECROOCQ revient sur la taxe d'habitation sur les logements vacants et indique que dans son quartier, trois maisons sont dans ce cas dont une qui appartient au Logement Familial.

Monsieur Alain TROCHET demande où en sont les travaux de la zone artisanale. Monsieur le Maire répond qu'il y avait du retard dans la procédure mais qu'il n'en sait pas plus. Il est demandé également si des travaux d'extension du réseau de gaz sont prévus rue de la Salle. Monsieur le Maire répond qu'actuellement, il n'y a aucun projet et conseille de prendre contact directement avec GrDF.

Fin de la séance à 23 h 00